



EAFC

**TOURNAI
EUROMÉTROPOLE**

Enseignement pour Adultes et Formation Continue

**DECOUVERTE DES METIERS DE L'AIDE
ET DES SOINS AUX PERSONNES**

Grille d'évaluation

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable d'exprimer en quoi ses atouts et ses limites sont compatibles avec les exigences des formations et des professions de l'aide et des soins aux personnes.		
	ACQUIS	NON ACQUIS
<i>L'étudiant est capable :</i>		
1. D'identifier les tâches relatives aux métiers de l'AF		
2. D'identifier les qualités humaines et professionnelles requises.		
3. D'identifier les contraintes de la profession.		
Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :		
➤ la qualité de son analyse et de l'argumentation,		
➤ la clarté avec laquelle l'étudiant s'exprime		

Table des matières

Exercice de réflexion

Introduction P1

I Définitions P2

a. L'aide familial(e)

a.1. La statut de l'aide familial(e)

b. L'aide ménager(e) social(e) à domicile

c. Le garde malade

d. L'aide-soignant(e)

II. Les compétences professionnelles des métiers AF/AM/GM P5

III. Les qualités P8

IV. Les rôles et tâches P9

V. L'accès à la profession P12

VI. Les débouchés P12

Exercices/ Témoignages P13

VII. La formation P18

a. Qu'est-ce que la promotion sociale ?

b. Les abréviations

c. l'organisation

d. Les exigences de la formation

Sitographie

Exercice de réflexion

1. Pourquoi ai-je choisi cette profession ?

✓

✓

✓

✓

✓

2. Quels sont mes atouts pour pratiquer ce métier ?

✓

✓

✓

✓

✓

3. Quelles sont mes craintes ?

✓

✓

✓

✓

✓

4. Trois questions que je me pose en lien avec le métier AF ?

✓

✓

✓

5. Trois questions que je me pose en lien avec la formation ?

✓

✓

✓

Introduction

Les trois métiers principaux que nous retrouvons dans les services d'aide à domicile sont l'aide ménagère sociale, l'aide familiale ainsi que le/la garde malade à domicile. Certains services d'aide sont aussi rattachés à un service de soins où l'on peut retrouver les métiers d'infirmière et d'aide-soignant.e.

Nous allons débiter ce cours en présentant certains de ces métiers et ensuite nous nous attarderons sur les compétences et les qualités professionnelles de l'AF et enfin pour clôturer cette première partie du cours nous évoquerons les rôles et tâches de l'AF.

La deuxième partie du cours sera consacré à la formation, son organisation et ses exigences.

https://www.youtube.com/watch?v=fDlxI_WqnQU

I. Définitions

a. L'aide familial.e

L'aide familial est une personne **qualifiée** intervenant au domicile des personnes aidées afin de les accompagner dans **tous les actes de la vie quotidienne**.

Le travailleur social encadre et accompagne l'aide familial.

Qualifiée = formation qualifiante

Tous les actes de la vie quotidienne = multitude de rôles et de tâches.

Il est un métier pivot de l'aide à domicile. Il est amené à intervenir auprès des aînés, des familles, des personnes malades, handicapées ou en situation sociale complexe ou encore en difficultés pour accomplir des actes de la vie quotidienne. L'aide familial a un rôle social, il accompagne le bénéficiaire tout en préservant son autonomie et veillant à sa qualité de vie et à son bien-être. Il preste en présence du bénéficiaire dans son intérêt et en respectant son libre choix. Il collabore avec l'ensemble des intervenants professionnels et avec l'entourage du bénéficiaire.

Pour pouvoir exercer en tant qu'aide familial, il faut être en possession d'une attestation de capacité d'aide familial certifiant qu'une des formations reconnues par la réglementation a été suivie ainsi que d'être en possession d'un certificat d'immatriculation d'aide familial/garde malade délivré par l'AVIQ.

<https://www.youtube.com/watch?v=AxUNDnY2sU4>

a.1 Le statut de l'aide familial.e.

Le texte officiel du statut de l'aide familial paru dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 avril 2009 et publié au Moniteur Belge le 22/07/2009.

Ce statut a pour but de préciser les conditions dans lesquelles les aides familiaux engagés par les services d'aide aux familles et personnes âgées doivent exercer leurs fonctions pour que ces services puissent bénéficier de subventions de la Région Wallonne, appelé maintenant Service Public de Wallonie.

b. L'aide ménager.ère social.e à domicile

L'aide ménager social accompagne les personnes aidées exclusivement dans la réalisation des travaux ménagers afin de permettre aux bénéficiaires de rester au sein de leur domicile dans un cadre propre et soigné.

L'AM a un travail de prévention auprès de l'usager.

Tout comme l'AF, il travaille en présence du bénéficiaire et en collaboration avec celui-ci. Sa présence est donc requise au domicile. L'AM collabore aussi avec les différents intervenants du domicile.

A l'heure actuelle, il n'existe pas encore de statut officiel. Différentes institutions y travaillent et celui-ci doit encore être validé par les autorités compétentes.

Il n'existe pas de formation officielle reconnue mais les services d'aides aux familles assurent une formation de base à destination des aides ménagers sociaux engagés par leur service. Sur base du contrat avec ce service l'AMS recevra un numéro d'immatriculation délivré par l'AVIQ. Le service a l'obligation d'organiser une formation continuée afin d'adapter ou d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles en fonction de l'évolution du métier.

<https://www.youtube.com/watch?v=Q6oFBsi9k2Y>

c. Le/la garde malade à domicile

Le garde à domicile est une personne qualifiée apportant chez les personnes en grande dépendance et ne pouvant rester seules, une présence, du réconfort et un sentiment de sécurité.

Le garde à domicile travaille en collaboration avec les différents intervenants du domicile ainsi qu'avec la famille et/ou l'entourage.

Pour pouvoir accéder à la profession, il faut être en possession d'un diplôme ou d'un certificat permettant d'exercer la fonction d'aide familial et d'être en possession d'un certificat d'immatriculation d'aide familial/garde malade délivré par l'AVIQ.

Une formation continuée doit être organisée par le service afin d'actualiser et d'augmenter les compétences professionnelles du travailleur.

<https://www.youtube.com/watch?v=5ntykdBCWJQ>

d. L'aide-soignant.e.

L'aide-soignant est un professionnel de la santé spécifiquement formé en matière de soins, d'éducation et de logistique pour assister l'infirmier et travailler sous son **contrôle** dans le cadre des activités coordonnées d'une **équipe structurée**.

Le métier d'aide-soignant s'exerce en collectivité ; MR, MRS, institutions hospitalières, institutions psychiatriques, institutions pour personnes handicapées ainsi qu'à domicile.

Les prestations que peut exercer l'aide-soignant sous le contrôle de l'infirmier sont reprises dans l'arrêté royal du 2006 et complété par celui de 2019.

II. Les compétences professionnelles des métiers AF/AMS/GMD

Qu'est-ce qu'une compétence professionnelle ?

Une compétence professionnelle se rapporte à ce que vous avez acquis par l'expérience et par la pratique. Nous faisons donc référence à votre savoir, savoir-faire et savoir être.

Aide familial	Aide ménager social	Garde malade à domicile
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du sens du contact humain, de l'écoute et de la capacité d'entrer en relation avec le bénéficiaires et les aidants proches ; ➤ Capacités d'observation, de réflexion, d'analyse et de transmissions d'informations autour des situations rencontrées ; ➤ Développement d'un rôle de prévention, de conseil et d'éducation ; ➤ Adaptation de son intervention aux problèmes psychologiques, sociaux et physiologiques des bénéficiaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du sens du contact humain, de l'écoute et de la capacité d'entrer en relation ; ➤ Capacité d'observation et de compréhension des situations rencontrées et transmissions d'informations autour de celles-ci ; ➤ Adaptation de son intervention aux situations de vie et aux demandes des bénéficiaires ; ➤ Organisation et planification du travail en tenant compte de la convention d'aide établie entre le service et le bénéficiaire ; ➤ Respect des normes d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène et d'environnement ; ➤ Respect et approbation des règles de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du sens du contact humain, de l'écoute et de la capacité d'entrer en relation avec le bénéficiaire et les aidants proches ; ➤ Capacités d'observation, de réflexion, d'analyse et de transmissions d'informations autour des situations rencontrées ; ➤ Développement d'un rôle de prévention, de conseil et d'éducation ; ➤ Adaptation de son intervention aux problèmes psychologiques, sociaux et physiologiques des bénéficiaires ; ➤ Evaluation et stimulation, maintien

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation et stimulation, maintien ou restauration de l'autonomie des bénéficiaires eu égard à leur potentialités et besoins ; ➤ Communication et participation active aux réunions organisées par le service ; ➤ Collaboration à un travail en équipe et à une travail en interdisciplinarité avec les autres professionnels pour toutes les activités qui dépassent sa compétences ; ➤ Organisation et planification autonome de son travail en tenant compte de la convention d'aide établie entre le service et le bénéficiaire ; ➤ Rigueur dans le suivi des procédures administratives utiles à la gestion du service ; ➤ Respect et approbation des règles de déontologie 	<p>déontologie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation active aux réunions d'équipe et collaboration à un travail en équipe en se référant aux travailleurs du service pour toutes les activités qui dépassent les compétences de l'aide ménager social ; ➤ Communication avec l'ensemble des intervenants à domicile ; ➤ Formation à l'évolution du métier et participation à la formation continuée ; ➤ Rigueur dans le suivi des procédures administratives utiles à la gestion du service. 	<p>ou restauration de l'autonomie des bénéficiaires eu égard à leur potentialités et besoins ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication et participation active aux réunions organisées par le service ; ➤ Collaboration à un travail en équipe et à une travail en interdisciplinarité avec les autres professionnels pour toutes les activités qui dépassent sa compétences ; ➤ Organisation et planification autonome de son travail en tenant compte de la convention d'aide établie entre le service et le bénéficiaire ; ➤ Rigueur dans le suivi des procédures administratives utiles à la gestion du service ; ➤ Respect et approbation des règles de déontologie ➤ Développement d'un regard critique
--	---	--

<ul style="list-style-type: none">➤ Développement d'un regard critique sur son travail et participation à un processus d'autoévaluation et de formation ;➤ Respect des normes d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.		<p>sur son travail et participation à un processus d'autoévaluation et de formation ;</p> <p>Respect des normes d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.</p>
--	--	---

III. Les qualités

Qu'est-ce qu'une qualité ?

Une qualité fait référence à ses atouts naturels. Certaines de vos qualités vous permettront de développer plus facilement certaines compétences. Une qualité ne s'acquiert pas, elle fait partie de votre personnalité.

Pour travailler comme aide familial, il vous faudra avoir et développer une multitude de qualités. Nous en développerons six dans ce chapitre.

Le sens de la communication

Le travail de l'aide familial ne s'arrête pas à un savoir-faire. Il doit être complété d'un savoir être c'est-à-dire des qualités personnelles et comportementales au sein d'un domaine professionnel. La communication en fait partie. Vous devez être capable de vous exprimer de manière claire, concise et de vous assurer d'avoir été écouté et compris. Vous devez aussi pouvoir faire preuve d'écoute active auprès du bénéficiaire et de son entourage.

L'empathie

Dans votre relation à l'autre, vous devez être dans le non jugement. Vous devez pouvoir vous mettre à la place de l'autre pour comprendre son ressenti. L'empathie favorise les rapports de confiance et permet une meilleure compréhension de l'autre ainsi qu'une acceptation plus facile de l'aide par le bénéficiaire.

La flexibilité et la capacité d'adaptation

L'aide familial dépannera un ou plusieurs bénéficiaires sur une même journée. Il devra donc s'adapter à chaque situation tant au niveau savoir être qu'au niveau savoir-faire. Il devra continuellement s'adapter à de nouvelles situations. En cas de maladie d'un collègue, il pourrait être amené à devoir le remplacer. Certains aides familiaux travaillent en soirée et le week-end. L'aide apportée par les services est assurée sept jours sur sept.

Le sens de l'organisation

Le temps passé au domicile du bénéficiaire est défini par l'assistante sociale. L'aide familial devra donc être organisé afin de pouvoir répondre aux besoins de la

personne aidée dans le temps imparti. En cas de problème au domicile, il devra analyser la situation et s'attarder aux tâches les plus urgentes.

La capacité à travailler en équipe

Même seul sur le terrain, l'aide familial fait partie d'une équipe. Dans le cadre de l'aide apportée, il devra relayer ses observations et informations à ses collègues et au travailleur social afin d'adapter la prise en charge du bénéficiaire. Cette communication se fera via le cahier de communication, un appel téléphonique, les réunions d'équipes,...

Le partage en équipe permet, dans certaines situations, de trouver des solutions là où l'AF trop impliqué n'en trouve plus. C'est aussi l'occasion de se décharger de toute la charge émotionnelle qu'entraîne ce métier.

La discrétion

Dans le cadre de l'exercice de son travail, l'AF est lié à un devoir de discrétion et ce même après la fin de ses interventions et de son contrat de travail. Divulguer des faits et des informations, sans nécessité et sans utilité, constitue une faute de déontologie et peut entraîner une sanction disciplinaire. L'aide familial se doit dans certaines circonstances (par exemple, si l'intégrité de la personne est en péril), de partager des informations pertinentes avec d'autres professionnels tenus au devoir de discrétion ou au secret professionnel.

IV. Les rôles et tâches de l'AF

Avant de citer les différentes tâches attribuées à chaque rôle, il y a lieu de définir ces deux termes, selon le Larousse .

Rôle : fonction remplie par quelqu'un.

Tâche : travail, ouvrage à faire dans un temps déterminé et à certaines conditions.

Rôle d'aide à la vie quotidienne

- Entretien des pièces courantes et habitées : rangement, nettoyage, vaisselle
- Entretien du linge : lessive, repassage, raccommodage, rangement ;
- Faire les courses ;
- Préparer et aider à la prise des repas et à l'hydratation ;

- Aider aux déplacements (extérieurs et intérieurs) ;
- Accompagner les bénéficiaires ;
- Maintenir et garantir des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de confort tant physique que moral pour le bénéficiaire et son entourage.

Aide relationnelle

- Ecouter attentivement le bénéficiaire et son entourage ;
- Observer et identifier les difficultés ;
- Soutenir par la présence, le dialogue, le maintien de l'autonomie ;
- Accompagner dans le cadre des soins palliatifs et/ou fin de vie.

Rôle éducatif et d'observation

- Conseiller sur l'hygiène de vie ;
- Conseiller, suggérer de ranger et d'organiser son environnement pour sa sécurité et son confort ;
- Apporter des conseils d'entretien du logement ;
- Soutenir les familles dans leur rôle éducatif : accompagnement éducatif de l'enfant, l'adolescent, ou d'un adulte ;
- Stimuler le bénéficiaire pour maintenir et améliorer son autonomie ;
- Développer un soutien scolaire ;
- Evaluer et stimuler les potentialités afin que le bénéficiaire reste acteur de son vécu quotidien ;
- Relayer au travailleur social toutes les observations et informations pertinentes, utiles et nécessaires ayant trait à l'évolution de la situation de vie du bénéficiaire à domicile.

Activités à caractère occupationnel

- Donner à l'accompagnement une dimension qualitative dans l'utilisation du temps avec le bénéficiaire ;
- Proposer des activités intérieures ou extérieures adaptées au bénéficiaire

Rôle lié à l'hygiène, au confort, à la sécurité et à la santé

- Hygiène et confort
 - Aider à la toilette d'hygiène et de confort;
 - Aider à l'habillage et au déshabillage ;

- Changer de protection, aide à la continence ;
- Aider à l'hygiène bucco-dentaire (brossage des dents, entretien des prothèses dentaires,...)
- Aider aux activités esthétiques (raser, maquiller,, laver et coiffer les cheveux,...)
- Sécurité
 - Surveiller la sécurité de la personne ;
 - Observer avec une attention permanente des signes apparents de dégradations de la situation sanitaire et médicale du bénéficiaire ;
- Santé
 - Veiller à la prise correcte des médicaments préparés par un professionnel agréé ou une personne ayant reçu délégation dans un cadre strict et légal.

Aide sociale et administrative

- Accompagner lors des démarches administratives et dans l'organisation du budget ;
- Identifier les services et les organismes spécialisés et orienter les bénéficiaires en lien avec le service ;
Accompagner et stimuler le lien social.

Aide à l'aidant proche

- Ecouter et apporter un soutien aux aidants proches ;
- Guider, informer, soutenir, conseiller et partager les bonnes pratiques en matière d'hygiène, de manutention, de rôle éducatif ou de tâches administratives.

V. L'accès à la profession

Pour accéder à la profession, vous devez être en possession :

- D'une attestation de capacité d'aide familial certifiant qu'une des formations reconnues par la réglementation a été suivie selon une des quatre filières suivantes :
 - Enseignement de plein exercice : aide familial (septième professionnelle)
 - Promotion sociale
 - Education et formation en alternance
 - Centres de formation agréés par la Région Wallonne
- D'un certificat d'immatriculation d'aide familial délivré par l'AVIQ.

Une formation continuée doit être obligatoirement organisée par le service ayant contracté un contrat de travail avec l'aide familial. Ces formations permettent d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec l'évolution du métier et des besoins des bénéficiaires. L'aide familial a aussi l'obligation de suivre ces formations.

VI. Les débouchés

En Wallonie Picarde, il existe différentes structures permettant l'accès à l'emploi :

CSD Mons-Wallonie Picarde : Centrale de service à domicile de Mons Wallonie Picarde.

ASD Hainaut Picardie : Aide et soins à domicile Hainaut Picardie.

SAFTAM : Service d'aide familiale des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron.

SAD Tournai : Service d'aide à domicile de Tournai.

SADCO : Service d'aide à domicile de Comines.

Exercices / Témoignages

Un rôle essentiel

Carlos témoigne de cette diversité : « J'accompagne plusieurs personnes sur une même journée : des seniors, des jeunes parents en difficulté, des personnes souffrant de maladies physiques ou mentales et d'autres en situation de handicap. Je peux commencer par la préparation d'un repas, poursuivre par quelques tâches d'entretien, accompagner ensuite un bénéficiaire à un rendez-vous médical, aider une personne à manger, à se mettre en pyjama et à se coucher... Chaque journée est différente ! ».

C'est pareil pour Véronique, qui explique : « J'interviens chez beaucoup de personnes âgées. Elles ne sont pas toutes isolées, il arrive simplement que les proches ne puissent pas, ou plus, s'en occuper seuls. J'accompagne aussi des jeunes qui souffrent de maladies et/ou de handicaps, de manière définitive mais pas seulement, il s'agit parfois d'une situation temporaire suite à un accident. ».

Sabine ajoute : « La demande d'aide à domicile émane du bénéficiaire, de son aidant proche, de son médecin ou de sa famille. Le profil des bénéficiaires est varié, ce qui apporte une grande richesse à nos échanges, car nous découvrons des personnalités et des parcours très différents. ».

Après lecture de ces trois témoignages, répondez aux questions suivantes :

1. Quels types de tâches un aide familial peut-il effectuer ?
2. Quels types de bénéficiaires un aide familial peut-il rencontrer ?

Un quotidien varié

Véronique raconte : « Ce qui compte le plus, c'est d'être là. Par notre présence, notre écoute et nos moments d'échange, on stimule les bénéficiaires, on leur change les idées, on évite qu'ils soient isolés. Je m'occupe aussi de certains actes de leur vie journalière. Je peux par exemple lancer une petite lessive, faire une vaisselle ou préparer un repas. Je les accompagne aussi dans la gestion de certaines démarches administratives (Mutuelle, Poste, banque...) et je les emmène à des rendez-vous extérieurs, par exemple pour rendre visite à de la famille ou pour assister à des consultations médicales. Je veille également bien sûr à ce qu'ils prennent correctement leurs médicaments et je les aide pour quelques tâches sanitaires : une toilette d'hygiène (mais pas médicale), l'habillement, etc. ».

« Ce que j'adore dans ce métier, c'est qu'aucune journée ne se ressemble et que je fais beaucoup de choses différentes. C'est un rôle très polyvalent, avec un objectif clair : contribuer au bien-être de la personne... et il existe beaucoup de manières de faire cela ! On nous confond trop souvent avec les aides-ménagères sociales, dont le travail est tout aussi important, mais très différent. On peut être amené à faire quelques tâches ménagères, par exemple la vaisselle après avoir préparé et donné le repas, mais ce n'est qu'une petite partie de notre travail, notre rôle est bien plus large que cela. », **précise Carlos**.

Sabine ajoute qu'« en tant qu'aide familiale, je joue certes un rôle crucial pour le bénéficiaire dans son quotidien, mais j'accompagne aussi indirectement les aidants proches, ce que je trouve tout aussi important. Par ma présence, je leur permets de souffler un peu et de prendre du temps pour eux. Je les écoute, je les conseille s'ils me sollicitent et je les encourage surtout à profiter de ce moment pour sortir et recharger leurs batteries. »

Après lecture de ces trois témoignages, répondez à la question suivante :

1. Reprenez les différents rôles que peut exercer un aide familial (chapitre IV) et tentez d'y situer les tâches citées dans les trois témoignages ci-dessus.

Un travail d'équipe avant tout

Sabine raconte : « Nous travaillons en équipe, même si nous ne nous voyons pas tous les jours. En plus d'une réunion mensuelle durant laquelle nous discutons tous ensemble des bénéficiaires et de ce que nous pouvons mettre en place pour constamment améliorer leur bien-être, nos collègues sont joignables par téléphone. Nous n'hésitons pas à nous contacter pour assurer le bon suivi de nos prestations, mais aussi pour nous entraider lorsqu'on en éprouve le besoin. Nous sommes plusieurs à nous relayer chez un même bénéficiaire, ce qui est enrichissant pour celui-ci, car il profite des forces et des personnalités de chacun.e. C'est aussi important pour nous, car cela nous permet de maintenir une certaine distanciation. Même s'il s'agit de notre travail, cela reste un contexte très humain et il est donc parfois facile de s'attacher à celles et ceux que l'on accompagne. En variant les visites, nous parvenons mieux à faire la part des choses. Ce système de tournante est très épanouissant pour tout le monde. »

Après lecture de ces trois témoignages, répondez aux questions suivantes :

1. Quelle est l'importance du travail en équipe pour l'aide familial ?
2. Quelle est l'importance du travail en équipe pour le bénéficiaire ?

AF, une voie de coeur

Carlos en témoigne : « Je fais tout mon possible pour aider mes bénéficiaires à rester autonomes et à vivre sereinement chez eux. Cela passe par certaines tâches que j'effectue, mais aussi par le fait de les encourager et de les impliquer dans ce que je fais. Je prends le temps de les écouter et de beaucoup discuter avec eux. J'ai une grande satisfaction à constater que je leur apporte beaucoup. Ils me disent souvent qu'ils ne savent pas comment me remercier. ».

Notre rôle est essentiel et il le sera encore plus à l'avenir. Les bénéficiaires sont très reconnaissants, c'est vraiment un métier où l'on reçoit autant que l'on donne. Bien sûr, certains jours sont plus difficiles que d'autres, mais c'est le cas dans tous les métiers ! », **poursuit Véronique.**

Sabine ajoute : « Je considère que c'est un privilège d'accompagner les bénéficiaires dans leur quotidien et parfois même jusqu'à la fin de leur vie. Ce n'est pas un métier que l'on fait si notre seul objectif est de devenir riche, mais je pense que c'est le métier le plus enrichissant qui soit. ».

Après lecture de ces trois témoignages, répondez aux questions suivantes :

1. Selon vous, qu'apporte le métier d'aide familial au professionnel ?
2. Selon vous, qu'apporte le métier d'aide familial au bénéficiaire ?

Les qualités essentielles

Selon Véronique, « le plus important est de faire preuve d'empathie, tout en gardant un regard objectif et professionnel. Il faut aussi être autonome et avoir le sens de l'organisation. Sabine ajoute qu'« il faut être à l'écoute et avoir envie d'aller à la rencontre de l'autre, sans jugement ni à priori. L'ouverture d'esprit est essentielle, tout comme le respect. ».

« Il faut savoir prendre des décisions et être capable de réagir face à toutes sortes de situations. Avoir de la patience est également important. Si on aime le contact humain, c'est un super métier. », conclut Carlos.

Après lecture de ces trois témoignages, répondez aux questions suivantes :

1. Quelles sont les qualités essentielles de l'aide familial ? Classez-les de la moins importante à la plus importante, selon vous et justifiez votre choix.

VII. La formation

a. Qu'est-ce que la promotion sociale

Anciennement appelé « cours du soir », l'enseignement de promotion sociale a été reconnu comme une forme d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur par le Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991.

L'enseignement de promotion sociale est un enseignement destiné aux adultes, à partir de 18 ans. Il s'agit d'un enseignement flexible organisé en modules, dispensé en journée ou en soirée, accessible à tous et qui permet à chacun d'allier emploi et formation.

Il est un outil d'insertion socio-professionnelle pour les adultes dont les qualifications sont insuffisantes ou dont les prérequis à l'emploi sont insuffisants (français, formation de base,...) ou pour tout autre personne qui désire un complément de formation, voire se convertir.

Ce type d'enseignement doit concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire. Il doit aussi répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Il est enfin et surtout un enseignement certifiant, allant du certificat d'étude de base au Master.

b. Les abréviations

UE = Unité d'enseignement

Est constitué d'un cours ou d'un ensemble de cours.

UE déterminante= unité d'enseignement déterminante

Est prise en compte pour la détermination de la mention apparaissant sur le titre d'étude (454, 456, 462, 463).

AE = activité d'enseignement

Est considéré comme AE les cours théoriques et pratiques ainsi que les stages.

CE = conseil des études

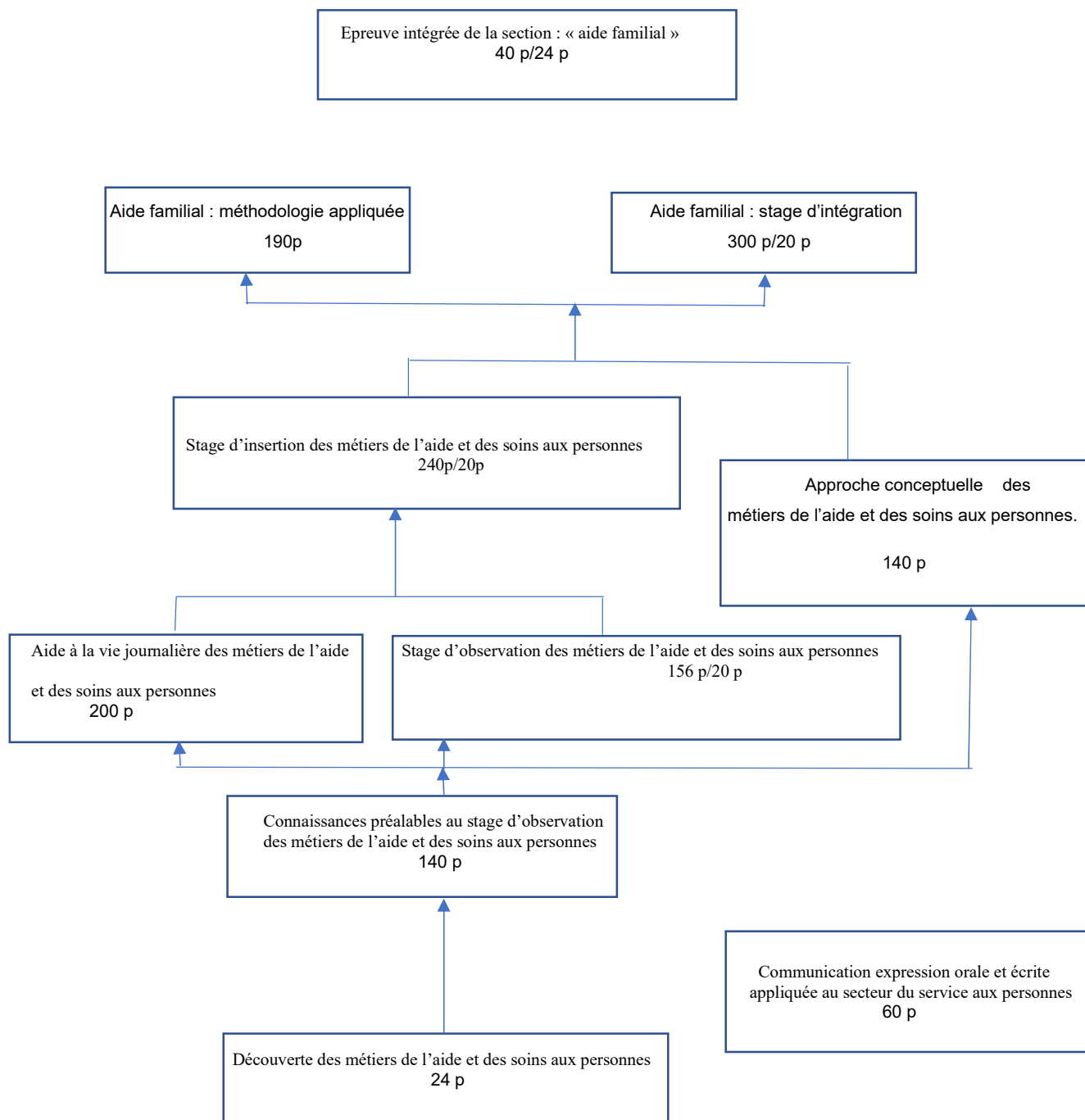
Il comprend les membres la direction et les membres du personnel enseignant chargé du groupe d'étudiants concernés.

c. L'organisation de la formation AF

<i>UE 1 / 452</i>	Découverte des métiers de l'aide et de soins aux personnes	24P
<i>UE 2/ 227</i>	Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	60P
<i>UE 3/ 453</i>	Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déontologie appliquée ➤ Communication appliquée ➤ Soins d'hygiène et de confort ➤ Soins d'hygiène et de confort : pratique professionnelle ➤ Aide à la vie journalière ➤ Institutions et services sociaux ➤ Méthodologie de l'observation 	140P
<i>UE 4 / 454</i>	Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nutrition ➤ Hygiène et confort ➤ Hygiène et confort : pratique professionnelle ➤ Activité de la vie quotidienne 	200P
<i>UE 5 / 455</i>	Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes.	156P
<i>UE 6 / 456</i>	Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Législation et institutions sociales ➤ Psychologie appliquée aux métiers de l'aide et des soins aux personnes ➤ Principes de déontologie 	140P
<i>UE 7 / 457</i>	Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes.	240P
<i>UE 8 / 462</i>	Méthodologie appliquée. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déontologie et législation ➤ Communication professionnelle ➤ Activités de la vie quotidienne ➤ Activités de la vie quotidienne : pratique professionnelle 	190P
<i>UE 9 / 463</i>	Stage d'intégration.	300P
<i>UE 10/ 464</i>	Epreuve intégrée de la « section aide familiale ».	24P

Titre délivré

Certificat de qualification d'aide familial spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.



d. Les exigences de la formation

Une bonne organisation

Il est important d'être bien organisé dans votre travail. Vous allez être amené à suivre des activités d'enseignement données dans des domaines différents et par des enseignants différents. Ne vous laissez pas déborder par la matière, relisez vous notes régulièrement. Des travaux seront à rendre et des échéances vous seront données, n'hésitez donc pas à vous munir d'un agenda afin de vous organiser au mieux.

Une bonne organisation vous permettre d'y voir plus claire.

L'assiduité

La présence en cours et en stage est obligatoire. Toutes absences doit être justifiées par un des documents suivants :

- Un certificat médical indiquant une incapacité de travail.
- Une attestation légale telle que prévue en matière de législation sociale.
- Une attestation établie par un employeur pour présence sur le lieu de travail.

Le justificatif doit être remis au secrétariat, endéans un délai de maximum 5 jours ouvrables, prenant cours le premier jour d'absence.

Un étudiant ne peut présenter une évaluation finale s'il 20% ou plus d'absence au cours.

<https://iepscf-tournai.be/wp-content/uploads/2022/06/ROI-TOURNAI.pdf>

La tenacité

Au cours de votre formation, vous pouvez être amené à rencontrer des difficultés lors de l'apprentissage ou au cours des stages. N'hésitez pas à solliciter l'enseignant concerné via le réseau qu'il vous aura renseigné. Il est important de pouvoir partager ses difficultés tant avec les enseignants qu'avec les autres étudiants. Une cohésion et un esprit de groupe entre les étudiants d'une même classe peuvent permettre à chacun d'entre vous de trouver le ressort qu'il vous manque à un moment donné de votre formation.

e. L'évaluation

Chaque activité d'enseignement sera à son terme évaluée. Cette évaluation peut se faire à l'écrit et à l'oral. Plusieurs activités d'enseignements peuvent être évaluées conjointement, comme par exemple, soins d'hygiène et de confort et soins d'hygiène et de confort : pratique professionnelle. Les évaluations peuvent se faire à différentes étapes de l'activité d'enseignement ou à la fin, au choix de l'enseignant .

Un degré de maîtrise (50% et plus) sera attribué à l'étudiant seulement si les AA sont atteints. Chaque AE donne droit à deux sessions.

Pour accéder à l'unité d'enseignement suivante, il faudra valider l'unité d'enseignement précédente.

f. L'épreuve intégrée

Un travail de réflexion et de recherche en lien à une thématique ou une problématique relevant du travail d'aide familial, appelé « épreuve intégrée » devra être réalisé au terme de la formation. Ce travail devra être remis à l'écrit et présenté, défendu à l'oral.

Les différents enseignants de la section seront présents pour vous guider dans votre réflexion en vue de l'élaboration de ce travail. Les AE et les stages vous permettront aussi d'approfondir votre réflexion par rapport à la thématique ou problématique choisie.

Sitographie

<https://www.aidesadomicile.be/2022/05/15/temoignage-aide-familial-e/>

www.assaf.be

<https://iepscf-tournai.be/wp-content/uploads/2022/06/ROI-TOURNAI.pdf>

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%B4le/69736>

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25750&navi=2716>